Formation I Audit I Conseil

PROGRAMME DE FORMATION

Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

V3 du 06/11/2026

PREREQUIS PUBLIC

→ Aucun prérequis.
→ Membres de la CSSCT et du CSE (premier mandat).

DUREE

35 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : apports théoriques, échanges d'expérience, analyse de situations de travail, étude de cas.
- Matériel : photographies, vidéos, jeu pédagogique.
- Ressources : code du travail, DUERP, fiches métiers, protocoles de sécurité, support et livret de formation.
- Intervenant : Formateur diplômé CSE/CSSCT référencé au RIFASST.

EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM.
- Mise en situation.
- Questionnaire de satisfaction.

SANCTION ET RECONNAISSANCE

- Attestation de formation.
- Formation qualifiante.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire et les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Comprendre le rôle et les moyens d'action des membres du CSE.
- Identifier les risques professionnels et contribuer à leur prévention.
- Analyser les situations de travail et les conditions de travail.
- Participer aux enquêtes après un accident du travail ou un incident.
- Proposer des actions d'amélioration en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

PROGRAMME

1) Le cadre réglementaire et le fonctionnement du CSE

Formation I Audit I Conseil

- Présentation du cadre réglementaire relatif au CSE.
- Composition, organisation et fonctionnement du CSE.
- Rôle et missions des membres titulaires et suppléants.
- Droits, obligations et responsabilités des élus.
- Moyens d'action du CSE : heures de délégation, formation, informations et consultations.
- Rôle et fonctionnement de la CSSCT, le cas échéant.

2) Les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Les attributions du CSE en matière de prévention des risques professionnels.
- Les principes généraux de prévention.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les droits d'alerte et de retrait.
- Les inspections et visites des lieux de travail.
- La consultation du CSE sur les questions de santé et de sécurité.

3) L'identification et l'évaluation des risques professionnels

- Notions de danger, risque et situation dangereuse.
- Identification des principaux risques professionnels.
- Analyse des situations de travail.
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Participation du CSE à l'évaluation des risques et à la prévention.

4) L'analyse des accidents du travail et des incidents

- Définition et distinction entre accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle.
- Recherche des causes et circonstances d'un accident.
  Méthode d'analyse des accidents du travail (arbre des causes).
- Participation aux enquêtes du CSE.
- Proposition de mesures correctives et préventives.

5) L'amélioration des conditions de travail

- Analyse des conditions de travail et de leur impact sur la santé.
- Prévention des risques physiques, psychosociaux et organisationnels.
- Ergonomie et aménagement des postes de travail.
  Qualité de vie et conditions de travail (QVCT).
- Élaboration et suivi des propositions d'amélioration.

Formation I Audit I Conseil

6) Mise en pratique et bilan
- Études de cas à partir de situations professionnelles.
- Exercices d'identification et d'analyse des risques.
- Simulation d'une visite de sécurité.
- Élaboration de propositions d'actions de prévention.
- Évaluation des acquis et bilan de la formation.

MODALITES & DELAIS D'ACCES

En intra (1 à 10 participants d'une même entreprise) :
- Planification au choix de l'entreprise (dates, horaires et lieu de formation), selon les disponibilités.
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H, par téléphone ou par mail.

En inter (participants issus de plusieurs entreprises) :
- Inscription selon le planning inter-entreprises, sous réserve de sessions inter programmées.
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H, par téléphone ou par mail.

FINANCEMENT

La formation peut être financée par :
- L'employeur
- L'OPCO
- Les fonds propres

ACCESSIBILITE

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier la faisabilité ainsi que les mesures de compensation, merci de nous contacter.

TARIFS	TAUX DE SATISFACTION	TAUX DE REUSSITE
Nous contacter	97%	100%